

D. I. M. E. N. C.
SERVICE DE L'INDUSTRIE
1 Ter, rue E. UNGER – Vallée du Tir
98800 NOUMEA

N/Réf. n° 88 / 11 – PM/pa

Objet : Installations Classées pour la Protection
de l'Environnement

Dossiers n° I-SI -185 & n° TDESI-0684

PJ : Fiche de données de sécurité Polyram L80

Nouméa le, 7 juillet 2011



Monsieur le Chef de Service,

En réponse à votre courrier référencé CS 11-3160-SI-1850/DIMENC de ce jour, nous vous confirmons, que le 1^{er} juillet 2011, suite à une erreur de manipulation au sein de notre installation de fabrication d'émulsion, une quantité brute d'environ 200 litres d'un produit dénommé « polyram » a été déversé dans notre réseau d'assainissement pluvial.

Lors de sa visite sur notre site le même jour, votre chargé d'affaires, nous a informés des dégâts occasionnés par cette pollution sur l'écosystème environnant de la Zone de Ducos.

Nous ne pouvons que déplorer cette situation dont nous sommes malheureusement responsables et afin de limiter l'impact sur l'environnement, nous avons immédiatement pris les décisions et entamés les démarches suivantes dès que nous avons eu connaissance des faits :

Arrêt complet de l'usine de fabrication d'émulsion

Nous avons lancé un programme d'investissement auprès de la direction de notre groupe pour le remplacement de cette unité début 2 012

Vidange du séparateur d'hydrocarbure et des canalisations d'assainissement d'eaux pluviales

Cette opération a été réalisée le 1 juillet 2011 (jour de l'incident) à l'aide d'un camion-citerne et sera reconduite aussi souvent que nécessaire jusqu'au remplacement du séparateur.

Remplacement du séparateur d'hydrocarbure existant

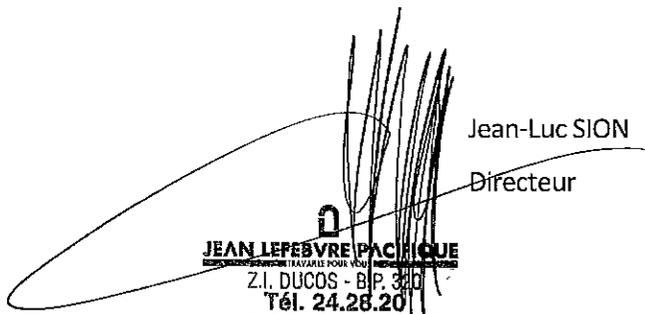
Celui-ci présente une déformation sur sa partie supérieure, ce qui rend son utilisation moins efficace. le délai d'approvisionnement pour ce type de matériel est d'environ un (1) mois.

Des prélèvements dans le séparateur d'hydrocarbure et les canalisations seront réalisés le 18 juillet prochain par la Société CAPSE pour analyse et contrôle de l'éventuelle présence de produits polluants.

Nous vous adresserons sous 15 jours, un rapport d'accident accompagné de la liste des actions supplémentaires que nous mettrons en œuvre afin de réduire considérablement les risques de pollution dans la zone de Ducos.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser et vous assurons que nous veillerons à faire en sorte qu'un tel incident ne puisse se reproduire.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Chef de Service, en l'assurance de notre considération distinguée.


Jean-Luc SION
Directeur

JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE
Z.I. DUCOS - B.P. 320
Tél. 24.28.20
NOUMEA (Nlle-Calédonie)

Siège social ZI Ducos BP 320 98845 Nouméa Cedex Nouvelle-Calédonie Tél. Bureau (687) 24 28 20 Télécopie (687) 24 28 24
Société Anonyme au capital de 200.000.000 de francs CFP RC Nouméa 71 B 035618 Ridet 035618-001 Cafat 10138/000

Toutes contestations seront de convention expresse soumises à la juridiction du Tribunal de Nouméa, seul compétent

Une société de **VINCI** 